

Bassenge, le mardi 31 janvier 2023

PROVINCE DE LIEGE

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE BASSENGE

Service Urbanisme

Rue du Frêne, 38

4690 BASSENGE

Tél. : 04/273.78.76/78

Fax. : 04/286.18.59

Cpte bancaire : BE 91-09100041-2176

Agent traitant : Céline Mordan

celine.mordan@bassenge.be

Nos réf : N/2022/12.10

Vos réf : 22-00-8348/001-OB



### Informations notariales – Demande de renseignements urbanistiques

<b>Parcelle concernée</b>	Division: BASSENGE 5 DIV/WONCK/ Section: E Numéro: E 577 B INS: 62011 Surface calculée: 9.74 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Place Communale 6 (maison)
<b>Plan de secteur</b>	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> <b>LIEGE</b>  <u>1 Zone(s) d'affectation:</u> Habitat à caractère rural (100% soit 9.74 ares)  <u>Surcharges du plan de secteur</u>  <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non  <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avants-projets et projets : Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non  Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non  Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui

	<p>Code carto: 62011-RMR-0001-01          Libellé: Bassenge          Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001</p> <p>Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui          Code carto: 62011-REP-0001-01          Libellé: Bassenge          Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991</p> <p>Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Oui          Code carto: 62011-QAC-0001-01          Libellé: BASSENGE (Bassenge, Boirs, Roclange-sur-Geer, Wonck)          Historique dossier: arrêté du Gouvernement wallon du 3/06/2004, publié au Moniteur belge le 16/07/2004, arrêté du Gouvernement wallon du 8/09/2005, publié au Moniteur belge le 26/09/2005</p>
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non</p> <p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui</p> <p>Code carto: 62011-RCB-0001-02          Libellé: Règlement communal de bâtisse concernant la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse          Historique dossier: arrêté du 28/06/1979 (Roi (arrêté))</p>

<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON
<b>Cours d'eau</b>	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non

	Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Oui
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 9.74 ares)
<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Bruit des aéroports wallons (Charleroi et Liège)</b>	Parcelle non située dans une zone de bruit PDLT Parcelle non située dans une zone de bruit PEB
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non

	Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	<p>Inventaire du patrimoine immobilier culturel : <b>Oui</b></p> <p>Nature du bien: Monument LIENDOC: <a href="#">ICI</a></p>
<b>Données AIDE:</b>	<p>La parcelle est traversée par un ouvrage: NON</p> <p>La parcelle est traversée par un égout: NON</p> <p>La parcelle est traversée par un collecteur: NON</p> <p>La parcelle est traversée par un ruisseau canalisé: NON</p>
<b>Permis ICEDD:</b>	<p>La parcelle est concernée par un permis repris des données ICEDD: NON</p>
<b>SCoTc:</b>	<p>La parcelle se trouve dans la vocation de la zone d'habitat: <b>OUI</b></p> <p><b>Noyau de Wonck : de 15 à 20 log/ha (100% soit 9.74 ares)</b></p>
<b>Infrastructures techniques, source ICEDD:</b>	<p>La parcelle est traversée par la conduite OTAN: NON</p> <p>La parcelle se trouve à moins de 50 mètres de la conduite OTAN: NON</p> <p>La parcelle est traversée par la distribution du gaz: NON</p> <p>La parcelle se trouve à moins de 20 mètres de la distribution du gaz: NON</p> <p>La parcelle est traversée par la canalisation Air liquide: NON</p> <p>La parcelle se trouve à moins de 50 mètres de la canalisation Air liquide: NON</p> <p>La parcelle est traversée par la SOWAER: NON</p> <p>La parcelle se trouve à moins de 50 mètres SOWAER: NON</p>

Registre des demandes notaires n° N/2022/12.10

**PAR ORDONNANCE**

Le Directeur général,  
J. TOBIAS



La Bourgmestre,  
V. HIANCE

<b>Parcelle concernée</b>	<p>Division: BASSENGE 5 DIV/WONCK/      Section: E      Numéro: E 579 C      INS: 62011      Surface calculée: 28.59 ares      Adresse de la parcelle (Source:ICAR): <b>Place Communale 6 (terrain)</b></p>
	<p><u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u>  <b>LIEGE</b></p> <p>2 Zone(s) d'affectation:      Agricole (43% soit 12.42 ares)      Habitat à caractère rural (57% soit 16.17 ares)</p>
<b>Plan de secteur</b>	<p><u>Surcharges du plan de secteur</u></p> <p><u>Prescriptions supplémentaires</u>      Prescription supplémentaire : Non</p> <p><u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u>      Infrastructures en avant-projet ou projet : Non      Périmètres des avants-projets et projets : Non</p>
	<p>Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b>      Code carto: 62011-RMR-0001-01      Libellé: Bassenge      Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001</p>
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b>      Code carto: 62011-REP-0001-01      Libellé: Bassenge      Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991</p> <p>Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: <b>Oui</b>      Code carto: 62011-QAC-0001-01      Libellé: BASSENGE (Bassenge, Boirs, Roclenge-sur-Geer, Wonck)      Historique dossier: arrêté du Gouvernement wallon du 3/06/2004, publié au Moniteur belge le 16/07/2004, arrêté du Gouvernement wallon du 8/09/2005, publié au Moniteur belge le 26/09/2005</p>

<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui  Code carto: 62011-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal de bâtisse concernant la prévention des incendies dans les dancing et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 28/06/1979 (Roi (arrêté))
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut-être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non

	<p>Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non</p> <p>Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non</p> <p>Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres la parcelle: Non</p> <p>Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres la parcelle: Non</p> <p>La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non</p>
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	<p>Sélection située dans un PIP: Non</p> <p>Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non</p>
<b>Zone Natura 2000</b>	<p>Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000</p> <p><b>Superficie concernée:</b> 2% soit 0.6 ares</p> <p><b>Code du site:</b> BE33002</p> <p><b>Nom:</b> Basse vallée du Geer</p>
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	<p>Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000</p>
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	<p>Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON</p>
<b>Cours d'eau</b>	<p>Voies navigables: Non A 50 mètres: Non</p> <p>Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non</p> <p>Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non</p> <p>Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non</p> <p>Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non</p> <p>Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non</p>
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	<p>Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non</p> <p>Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non</p>
<b>Wateringue</b>	<p>Parcelle contenant une wateringue: Non</p>
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	<p>Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non</p> <p>Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non</p> <p>Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non</p>
<b>Seveso</b>	<p>Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non</p> <p>Zones contours des entreprises SEVESO: Non</p> <p>Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non</p> <p>Zones vulnérables SEVESO: Non</p>

<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	<p>La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines      La parcelle n'a pas une présence de puits de mines      La parcelle n'a pas présence potentielle d'anciens puits de mines      La parcelle n'a pas une présence de minières de fer      La parcelle n'a pas une présence de karst</p>
<b>Eboulement</b>	<p>Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non      La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Oui</p>
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	<p>Parcelle contenant un monument classé : Non      Parcelle contenant un site classé : Non      Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non      Parcelle contenant un site archéologique classé : Non      Parcelle contenant une zone de protection : Non</p>
<b>Carte archéologique</b>	<p>La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 28.59 ares)</p>
<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	<p>Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non</p>
<b>Bruit des aéroports wallons (Charleroi et Liège)</b>	<p>Parcelle non située dans une zone de bruit PDLT      Parcelle non située dans une zone de bruit PEB</p>
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale</b>	<p>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non</p>
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	<p>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non</p>
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	<p>Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non</p>
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	<p>Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non      Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non</p>
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	<p>Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non</p>
<b>Données AIDE:</b>	<p>La parcelle est traversée par un ouvrage: NON      La parcelle est traversée par un égout: NON      La parcelle est traversée par un collecteur: NON      La parcelle est traversée par un ruisseau canalisé: NON</p>
<b>Permis ICEDD:</b>	<p>La parcelle est concernée par un permis repris des données ICEDD: NON</p>
<b>SCoTc:</b>	<p>La parcelle se trouve dans la vocation de la zone d'habitat: OUI      Zone résidentielle : de 5 à 10 logements par ha (29% soit 8.18 ares)        Noyau de Wonck : de 15 à 20 log/ha (28% soit 7.99 ares)</p>

<b>Infrastructures techniques, source ICEDD:</b>	<p>La parcelle est traversée par la conduite OTAN: NON      La parcelle se trouve à moins de 50 mètres de la conduite OTAN: NON      La parcelle est traversée par la distribution du gaz: NON      La parcelle se trouve à moins de 20 mètres de la distribution du gaz: NON      La parcelle est traversée par la canalisation Air liquide: NON      La parcelle se trouve à moins de 50 mètres de la canalisation Air liquide: NON      La parcelle est traversée par la SOWAER: NON      La parcelle se trouve à moins de 50 mètres SOWAER: NON</p>
--	---

#### Permis de lotir ou d'urbanisation :

Le bien en cause a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou urbanisation délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;  
 Le bien en cause a fait l'objet d'un avis préalable à savoir « Démolition et construction d'une habitation » sous la référence AP 21/049

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou urbanisation délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977 ;

#### Certificat d'urbanisme :

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

#### Infractions :

Le bien en question a fait l'objet d'une infraction, à savoir la « création de logements dans une construction existante – ouverture de baies » ; dossier n° « 2203875 » sous la réf PV : « LI.66.L5.013475/2021 », réf Parquet : « LI66.L5.13475-2021 »

#### Arrêté d'insalubrité et/ou d'inhabitabilité :

Le bien n'a pas fait l'objet d'un arrêté communal d'insalubrité, ce qui ne signifie pas qu'il est parfaitement salubre.

Il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article D.IV.4, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme.

Il existe des règles relatives à la péremption des permis.

L'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

Bassenge, le mardi 31 janvier 2023

Registre des demandes notaires N/2022/12.10

PAR ORDONNANCE



Le Directeur général,  
J. TOBIAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tobias".

La Bourgmestre,  
V. HIANCE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hiance".

---

Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.

